

**Débat public  
Montagne d'Or  
du 3 avril au 18 juin 2018**

Compte-rendu intégral  
Réunion générale  
du jeudi 5 avril 2018 à Cayenne

---

<b>SALLE / ADRESSE :</b>	Mairie – Salle des délibérations Cayenne
<b>PARTICIPANTS :</b>	350 personnes
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	18 h 30 à 21 h
<b>QUESTIONS-REPNSES :</b>	15 questions
<b>PRISES DE POSITION :</b>	16 prises de position

---

**Commission particulière du débat public :**

Roland PEYLET

Victor BANTIFO

Claude BRÉVAN

Éric HERMANN

Jean-Claude MARIEMA

Yunaluman THÉRÈSE

**Maître d'ouvrage**

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Montagne d'Or

Gilles FRANCOIS-DIT-CHRISTOPHE

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Montagne d'Or

Pierre PARIS, Président de la Compagnie minière Montagne d'Or

Chantal ROY, directrice Environnement,

Nordgold

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

[...] En juin, nous concluons avec des auditions et la séance de clôture, mais nous y reviendrons ultérieurement. Voilà ce que j'ai à dire pour le moment. S'il y a des demandes de précisions et d'éclaircissements, s'il n'y en a pas, nous allons entrer dans le vif du sujet. Je vais immédiatement donner la parole à la Montagne d'Or pour présenter le projet. Je précise que dans cette séance d'autant plus que nous sommes nombreux comme je l'ai dit précédemment, pour que le débat soit utile, il est important de respecter un certain nombre de principes. C'est le respect mutuel, l'absence d'invectives, l'écoute de ceux qui parlent, la prise de parole en ordre. Nous prendrons les questions par petit groupe de trois questions afin qu'il puisse y être répondu chaque fois. Ce sont à peu près les principes avec globalement égalité de temps de parole entre le maître d'ouvrage et le public selon le principe voulu par le débat. Monsieur PARIS, nous vous écoutons.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Bonjour. Je me présente, Pierre PARIS, Président de la société Montagne d'Or. J'aurai avec moi ce soir Gilles FRANCOIS-DIT-CHRISTOPHE, Christian CLAUDON, Chantal ROY, Michel JÉBRAK, Alex GUEZ. Nous allons donc vous présenter le projet de Montagne d'Or.

*Projection d'une vidéo*

La compagnie minière Montagne d'Or est une entreprise française basée à Rémire-Montjoly qui emploie aujourd'hui 26 personnes. Nous sommes titulaires de la concession de Montagne d'Or. Cette concession est en cours de renouvellement. Deux actionnaires principaux : Nordgold et Columbus Gold. L'activité principale jusqu'à aujourd'hui porte sur l'exploration, et depuis un certain temps des études en vue de préparer entre autres cette étape de débat.

La concession de Montagne d'Or fait 1524 ha, le gisement lui-même représente 8 % de cette surface. Actuellement, une exploitation d'or secondaire est faite par des artisans et des entreprises guyanaises d'orpaillage légales, mais aussi une grande quantité d'activités illégales sur le domaine de la concession, y compris dans le secteur du gisement. Cette exploitation illégale est sans retombée pour le territoire, destruction de l'environnement, utilisation du mercure dont l'emploi a été arrêté par les orpailleurs légaux depuis de nombreuses années. C'est donc une exploitation qui a un fort impact sur l'environnement qui engendre des problèmes d'insécurité, des problèmes de prostitution et autres effets collatéraux. Donc, on ne peut pas faire abstraction de cette réalité quand on parle des projets de développement de mines industrielles sur le territoire.

L'objectif principal du projet est de développer le potentiel inexploité d'or primaire. Jusqu'à aujourd'hui, on a essentiellement exploité l'or secondaire, donc or alluvionnaire en Guyane. Ce projet a pour ambition de développer un gisement d'or primaire, donc d'or contenu dans la roche. Il se fera dans le respect des normes françaises et européennes en respectant la démarche : éviter, réduire, compenser. Nous nous inscrivons aussi dans la démarche de mines responsables, démarche dans laquelle l'ensemble de la filière s'est engagé. Nous mobiliserons les techniques les plus adaptées pour l'exploitation de cette ressource en minimisant l'impact et en maximisant les retombées. L'objectif est de s'appuyer sur des ressources locales et les entreprises guyanaises pour développer ce projet et ainsi contribuer au développement de la mine industrielle en Guyane en partenariat avec la filière.

La mine elle-même, la roche sera fragmentée à l'aide d'explosifs. La roche fragmentée sera chargée à l'aide de pelles hydrauliques dans des camions. Le minerai sera ensuite acheminé jusqu'à l'usine, et les stériles sur les verses à stériles. L'alimentation de l'usine représentera environ 12500 tonnes par jour.

**Intervenant dans la salle [00:09:26]**

Monsieur PARIS, puis-je me permettre une remarque ?

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Attendez, j'ai compris. Il faut expliquer les termes.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Je pense qu'on n'est pas encore dans la séance de questions, mais je vais répondre.

## **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Monsieur DUBOULLÉ, c'est simplement une question de précision.

## **Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Monsieur DUBOULLÉ, comme il a été expliqué dans le film précédent, les roches non utilisables, appelées stériles, sont stockées sur des verses. Ceci a été expliqué dans le film précédemment. Les verses à stériles sont les verses de roches non utilisables qui ne contiennent pas d'or. Un parc à résidus expliqué dans le film permet de stocker le résidu du processus minier.

L'usine de traitement est alimentée en minerai, et le minerai utilisé après avoir retiré l'or génère un résidu qui est stocké dans le parc à résidus. Le cyanure de sodium qui sera utilisé permet de maximiser la récupération de l'or. Aujourd'hui, on utilise des procédés gravimétriques qui permettent au mieux d'atteindre 35 % de récupération. L'utilisation du cyanure de sodium qui permet de mettre l'or en solution permet de récupérer entre 91 % et 98 % de l'or. C'est le principal intérêt de ce processus. Aujourd'hui, il n'existe pas de processus qui permet de récupérer à ce niveau. La particularité du cyanure de sodium est d'être un composé organique à base de carbone, de sodium et d'azote qui se dégrade naturellement.

Dans le cadre de ce projet, à la fin de notre processus, nous utilisons une unité de décyanuration dans laquelle le cyanure est détruit pour que dans le résidu de processus stocké dans le parc à résidus on soit en dessous de 10 g par tonne de cyanure. C'est la norme française et européenne. Le stockage dans le parc à résidus permet de stocker de manière définitive les résidus miniers. La conception de la digue du parc à résidus a été faite de manière à garantir sa stabilité et la préservation des eaux superficielles et souterraines. Pour cela, on utilise une méthode de construction appelée méthode aval qui permet de construire la digue en matériaux rocheux sur substrat stable. L'ensemble du parc à résidus est recouvert de géomembranes imperméables qui permettent d'éviter ou de limiter les infiltrations. De plus, des mesures de contrôle pour la stabilité et pour les eaux seront mises en œuvre afin d'assurer un suivi tout au long de l'exploitation.

La base-vie : les employés du site travailleront en rotation. Ils travailleront une semaine sur site et une semaine en repos à la maison. Lorsqu'ils seront sur site, ils seront hébergés dans la base-vie. Elle permettra à nos employés de vivre dans un certain confort et en sécurité. Ils auront accès à des services divers et variés. C'est une unité moderne avec climatisation et tous les services que vous pouvez avoir en ville.

L'accessibilité au site minier : aujourd'hui, il existe une piste ancienne qui est très dégradée. La compagnie prévoit de réaménager cette piste afin qu'elle soit utilisable en toute sécurité tout au long de l'année, quelles que soient les conditions. Pour cela, la piste actuelle sera réalignée et élargie sur certaines sections afin d'assurer une sécurité optimale du transport des personnels et des produits. Le tracé a été optimisé de manière à diminuer son impact au maximum sur la faune et la flore.

Les installations du site consommeront normalement de l'ordre de 20 MW. Les toitures des bâtiments seront équipées de panneaux photovoltaïques afin que la production du site pour la base-vie soit assurée si possible en fonction de l'ensoleillement par ces panneaux photovoltaïques, mais un raccordement au réseau EDF a été prévu avec une ligne électrique de 106 km qui sera construite le long de la route. Elle permettra de raccorder le site au réseau EDF au niveau du poste Margot à Saint-Laurent.

Les retombées du projet : aujourd'hui, on estime les retombées du projet à 3 milliards d'euros. Je passe sur les détails. Une partie représentera les salaires et les charges sociales. Une partie représentera les contrats de sous-traitance et les achats divers et variés. Une partie représentera des taxes et impôts. On parle souvent de subventions sur ce projet. Nous ne bénéficions d'aucune subvention. Les dispositifs que nous utiliserons sont ceux à la disposition de l'ensemble des investisseurs sur le territoire qui voudrait développer des projets industriels. Il y a le crédit d'impôt. Nous estimons aujourd'hui que le crédit d'impôt nous permettrait à terme de récupérer 177 millions d'euros. Je précise bien qu'il s'agit d'un crédit d'impôt, il faut donc déjà payer des impôts. Le deuxième, la CSPE, est un dispositif qui touche l'ensemble des Français. Elle permet de payer l'énergie en Guyane au même prix que n'importe quel utilisateur sur le reste du territoire français. On estime que ce serait de l'ordre de 141 millions d'euros. On a donc un total de 318 millions d'euros de dispositifs standards, mais aucune subvention. Je précise bien qu'il n'y a aucune

subvention. Les infrastructures, aussi bien la route que la ligne électrique sont prises intégralement en charge par Montagne d'Or.

Je reviens rapidement sur le déroulement du projet. Nous avons commencé les concertations depuis 2014. Nous en sommes au stade du débat public. En fonction de la décision du maître d'ouvrage à l'issue du débat il y aura un dépôt si nous décidons de poursuivre le dépôt des dossiers de demande d'autorisation, la phase de préproduction est en fait la phase de construction, et une phase de production de douze années minimales. Si on commence en 2022, cela nous amène à 2033. Puis, il y aura une phase de réhabilitation du site et un suivi environnemental sur trente années.

Nous avons déjà dépensé pour ce projet plus de 50 millions d'euros. Si nous poursuivons, nous prévoyons d'investir 502 millions d'euros entre 2019 et 2021, puis encore 221 millions d'euros pendant la phase d'exploitation, et enfin 59 millions d'euros pour la réhabilitation du site et son suivi environnemental avec un coût d'exploitation sur douze années de l'ordre de 1,5 milliard d'euros qui seront dépensés en Guyane.

### **Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Nordgold**

Bonsoir, le projet et son environnement. Le site du projet est situé dans le secteur de Paul Isnard qui fait l'objet d'exploitation minière depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Il se situe dans une vallée entre deux massifs. Au nord, c'est le massif de Lucifer, et au sud le massif du Dékou-Dékou. D'ailleurs, la CMO a signé un protocole d'accord avec l'ONF en 2009 pour ne pas exploiter la partie située au sud de sa concession qui empiète sur le massif du Dékou-Dékou. En 2012, la réserve biologique intégrale a été créée. Elle est constituée des deux massifs disjoints. L'activité minière est autorisée dans cette zone intermédiaire entre les deux massifs. On voit ici l'emplacement du site où seront disposées les infrastructures avec le parc à résidus miniers et les deux verses à stériles. Ces anciennes zones minières sont dégradées. Dans le cadre de la piste, on ne traverse pas de zones d'intérêt écologique ou faunistique. En revanche, on s'en approche dans le secteur de la croisée d'Apatou. La piste jouxte la ZNIEFF de la crique et des chutes Voltaire, et à l'approche du site minier, elle approche les ZNIEFF de Lucifer et de Dékou-Dékou. 70 % du parcours de la piste existante chemine sur des zones d'habitat dégradées. Le site minier se situe à une distance d'environ 60 km à vol d'oiseau du village d'Apatou et de Grand-Santi, et à environ 80 km des premières habitations de Saint-Laurent et de Saint-Jean.

Le projet a fait l'objet d'optimisations. On voit ici que les infrastructures ont été concentrées dans les zones d'orpillage qu'on a vues précédemment sur la photo aérienne. Le site du projet est très compact. Il couvre une superficie de 800 ha. À l'est de la fosse existante, on voit la flèche en jaune. Lors des inventaires fauniques et de biodiversité, on a identifié un corridor de migration des mammifères qui permet le passage entre les deux massifs. Initialement, le projet prévoyait une verse à stérile à l'est de la fosse. Cette verse a été éliminée pour justement préserver ce corridor. La piste d'accès a également fait l'objet d'optimisation comme Monsieur PARIS l'a mentionné précédemment. On voit ici les infrastructures. 55 % de l'emprise du projet est occupé par des habitats dégradés.

Les principaux engagements de la compagnie Montagne d'Or pour limiter les effets potentiels sur les habitats et les espèces animales et végétales sont entre autres, il y en a plusieurs, on ne peut pas toutes les énumérer, d'ailleurs demain soir il y a un atelier thématique spécifique sur la biodiversité, je vais donc passer très rapidement sur ceux-ci : le respect des prescriptions du plan de défrichement et le balisage des aires de travaux incluant les zones sensibles, la transplantation ou la relocalisation des espèces, enjeux de conservation, la réhabilitation coordonnée du site en période d'exploitation, des dispositions pour réduire les différentes nuisances que l'on va voir dans les prochaines diapositives, et des mesures de compensation seront bien sûr mises en œuvre pour compenser les impacts résiduels. Ces mesures ont fait l'objet de discussions dans le cadre d'un atelier de travail. On pourra les présenter lors de l'atelier de demain soir.

Les principaux engagements de la CMO pour limiter les effets potentiels sur les eaux souterraines, comme on l'a vu précédemment, l'installation de géomembranes dans le parc à résidus miniers sur le fond et les flancs, la décyanuration des boues préalablement à leur stockage dans le parc, le stockage des roches stériles dans des alvéoles en saprolite. Il y aura un suivi de la qualité des eaux tout au long de la durée de vie du projet, et même après la fermeture.

En ce qui concerne les mesures de protection des eaux superficielles, on se situe dans le bassin versant de la Mana et les sous-bassins versants des criques Lézard et Eau Claire. Le site est

constitué d'un réseau hydrographique dense. Les principaux engagements de la CMO pour préserver les effets sur ces eaux superficielles sont la déviation des cours d'eau en amont des zones de travaux pour éviter l'apport de sédiments, la gestion de l'érosion pour les mêmes raisons et la collecte ainsi que le traitement et la réutilisation des eaux de procédé et des eaux de contact, on le verra dans le schéma de la page suivante, le suivi de ces eaux. On peut voir ici le schéma de gestion des eaux. Toutes les eaux ayant été en contact avec le minerai, c'est-à-dire les eaux provenant de la fosse d'extraction, les eaux provenant du stockage de minerai basse teneur et les eaux provenant des verses à stériles seront récupérées et stockées dans le bassin des eaux de contact. Ce bassin servira de réserve d'eau brute pour l'usine de traitement du minerai. On ne prélève donc pas d'eau dans la nappe d'eau souterraine pour le traitement. L'excédent sera traité à l'usine de traitement des eaux avant d'être contrôlé et rejeté dans l'environnement en respectant les seuils réglementaires. De même, quand le minerai est traité, les résidus sont acheminés par une conduite au parc à résidus. Les eaux de décantation vont être renvoyées à l'usine de traitement des eaux de procédés et elles seront recyclées. Des mesures seront prises pour préserver la qualité de l'air. Il y aura un contrôle à la source de l'utilisation d'amas de poussière ou de dispositifs, par exemple pour éviter les poussières du concasseur, les concentrations doivent être inférieures aux seuils réglementaires à la limite du site. Il y aura une optimisation des hydrocarbures pour limiter les émissions atmosphériques.

En matière de nuisances, des engagements vont être pris pour réduire le bruit, les vibrations et la luminosité afin de respecter les seuils réglementaires, notamment pour le bruit. Toujours en limite de site, divers dispositifs seront installés pour éviter les vibrations ou le bruit.

Un inventaire des sites archéologiques réalisé par l'INRAP est à venir. Dans cet inventaire, 77 sites ou vestiges archéologiques ou historiques ont été découverts. 58 % de ces sites seront préservés. Toutes les montagnes couronnées incluses dans les sites archéologiques feront l'objet de préservation intégrale. Il n'y aura donc aucun impact sur ces sites. Il y aura une réhabilitation du site en fin d'exploitation. Les objectifs prévus en matière de réhabilitation sont tout d'abord la stabilité des terrains, le confinement des résidus à long terme, la prévention de l'érosion ainsi que la reprise de la végétation en cohérence avec les habitants environnants. Un suivi sera assuré pendant une durée de trente ans à la fin de l'arrêt définitif de la mine. On voit ici une perspective de la réhabilitation en fin de travaux.

#### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

On va peut-être faire une petite pause. Avant de passer aux questions, j'avais cru comprendre que vous souhaitiez projeter un petit film. On l'a déjà vu à Saint-Laurent. Ce n'est pas le même ? Toute la salle est-elle d'accord ? Certains ne le souhaitent pas.

*Vives réactions dans la salle*

Quelle est la durée de ce film ? Peut-on dire dix minutes ? Pas quarante minutes.

*Dans la salle, la parité est demandée.*

Après la présentation, nous aurons une séance de questions. Vous aurez la parité. Le temps du film prend sur le temps des questions. Le film de Montagne d'Or n'a pas duré plus de dix minutes. Après, vous aurez la parole. Quelqu'un peut-il donner un micro à Monsieur ?

*Réactions dans la salle.*

On vient d'entendre trente minutes, film compris. La parité, c'est la parité.

*Les réactions se poursuivent.*

Il faut un micro pour Monsieur devant. Juste une précision sur ce point, c'est une question d'organisation.

#### **Michel DUBOILLÉ, Porte-parole d'Or de question, Secrétaire de Guyane Écologie**

Bonjour à tous, Michel DUBOILLÉ, Porte-Parole d'Or de question. S'il vous plaît, je crois que si on veut avancer...

#### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Laissez-le parler au moins !

#### **Michel DUBOILLÉ, Porte-parole d'Or de question, Secrétaire de Guyane Écologie**

Si on veut avancer dans ce débat, personnellement, je pense qu'on doit se discipliner parce que de grandes choses sont à dire et de graves choses à entendre. Il serait souhaitable que tout le monde puisse les entendre pour avoir une opinion justifiée. On vient d'assister à une présentation par CMO. Nous l'avons vécue à Saint-Laurent. C'est vraiment une façon de présenter les choses en prenant son temps pour noyauter la possibilité à mon sens de pouvoir s'exprimer pour dire ce que nous pensons de ce projet. Nous avons demandé à présenter ces films parce qu'ils sont extrêmement explicites sur les conséquences d'une mine industrielle. On nous l'a accordé à Saint-Laurent. On nous parle de la parité. Oui, la parité se fait à partir du moment où l'ensemble des citoyens guyanais sur l'ensemble du territoire guyanais a la même information. Il est donc nécessaire qu'on vous présente les mêmes éléments qui ont été présentés à Saint-Laurent et celles de Cayenne doivent être les mêmes que celles présentées à Saint-Laurent. C'est la raison pour laquelle vous avez pu voir que ce début de débat a commencé par les peuples autochtones qui sont venus de Saint-Laurent pour vous crier leur désarroi et leur refus de ce projet. Merci.

*Applaudissements*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Même chose qu'à Saint-Laurent, il y a dix-huit minutes. On va projeter le film. On passera ensuite aux questions. Que se passe-t-il ? Avez-vous trouvé le film sur la clé ? Il semble que l'on ait un problème technique. Peut-il être réglé ? Quelqu'un peut-il présenter ce film ? Que se passe-t-il au fond de la salle ? Si certains veulent se battre, c'est dehors. On a le film, lancez-le. Vous expliquerez au cours de la projection.

**Une intervenante [00:38:35]**

Il y a une petite introduction. Après, vous pourrez voir ce qui se passe réellement quand une mine est en action et toute la pollution que cela génère sur les écosystèmes et les hommes. Nous étions dans un rêve avec le film de Montagne d'Or, mais vous allez voir la réalité de ce qui passe sur notre continent, et ce qui va nous arriver si nous laissons passer ce projet.

*Projection d'un film [00:39:18-00:57:31] - Applaudissements*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Je souhaiterais tout d'abord que si elle le veut bien la compagnie Montagne d'Or réagisse à ce film, je pense que cela le mérite, et peut-être d'autres personnes dans la salle souhaiteront réagir.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Je vous remercie pour cet élément. Je vais en profiter pour justement souligner les différences entre ce que nous avons vu et le projet que nous vous présentons. Pour commencer, les mines d'or ne sont pas toutes les mêmes. La mine de Paracatu a dix fois la taille de la mine que nous comptons développer sur le territoire de la Guyane. On n'est pas du tout dans la même échelle. On pourrait dans le cadre Paracatu parler de méga mine. Ce n'est absolument pas la situation dans notre cas. Deuxième chose, les minerais sont différents. Le minerai d'or de Paracatu contient énormément d'arsenic. Je laisserai Monsieur JÉBRAK vous expliquer cela dans la foulée. Le nôtre est un minerai avec des traces d'arsenic. La problématique est donc totalement différente. On a aussi vu des ruptures de barrage. Le choix de la technologie du barrage que nous avons fait est un choix de sécurité. La technique qui a été utilisée sur la digue qui a rompu au Brésil était une technique amont où chaque digue est construite sur du résidu compacté alors que nous, comme je l'ai présenté précédemment, avons une digue construite en roche en appui sur le sous-sol stable. La technique de stockage est donc différente. Les ruptures de digue généralement touchent l'autre technologie. Le choix de la sécurité a été fait pour le choix de la digue. Pour le traitement des eaux, c'est très important. On voit des eaux rejetées dans la rivière ce qui est impossible chez nous puisque nous sommes soumis non à la réglementation brésilienne, mais à la réglementation française. Nous avons deux usines de traitement des eaux. L'intégralité des eaux, le surnageant du parc à résidus, ou les eaux s'écoulant sur le terreau de l'usine ou le carreau de la mine sont traitées avant rejet dans l'environnement, et bien sûr contrôlées. J'insiste sur le fait que c'était peut-être une réalité au Brésil, nous ne sommes pas soumis à la même réglementation. Ce qui est vrai pour le Brésil n'est pas vrai ici. En revanche, j'insiste sur le fait que les minerais sont différents. J'aimerais que Monsieur JÉBRAK explique la différence. Il est plus à même d'expliquer cela que moi.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Allez-y rapidement.

**Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or**

Bonsoir. Un mot sur les mines d'or. Les plus grosses mines d'or du monde sont dans des sédiments.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Monsieur JÉBRAK est...

**Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or**

Je suis Michel JÉBRAK. Je suis également géologue. Je travaille à la Compagnie de la Montagne d'Or. Je suis responsable de la formation pour Montagne d'Or. Donc, un petit élément de géologie complémentaire. Les plus grandes mines d'or du monde que ce soit au Nevada, en Russie, dans le sud de l'Amazonie, ce sont des mines d'or dans des sédiments. La caractéristique des sédiments est que cela contient beaucoup d'arsenic. Effectivement, des mines peuvent avoir jusqu'à 10 ou 15 % d'arsenic. La différence est que la mine d'or de Montagne d'Or est une mine dans des roches volcaniques. Les roches volcaniques ne contiennent pas d'arsenic. Elles contiennent de l'ordre de 0,003 % d'arsenic. C'est de l'ordre de mille fois moins que les gisements sédimentaires. C'est vraiment la nature même du gisement qui est différente. Merci.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Madame, s'il vous plaît, vous ne souhaitez plus vous exprimer. Vous considérez qu'il a été répondu. Nous allons donc maintenant prendre des questions. Comme je l'ai indiqué, on va les prendre trois par trois pour que les réponses puissent être apportées au fur et à mesure.

**Marc BARRAT**

Bonsoir, Marc BARRAT. Vous avez dit qu'une alimentation de 20 MW est nécessaire pour la mine. Qui finance la production d'électricité nécessaire à la mine ?

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

D'accord, la question est notée. Question suivante ?

**Marc BARRAT**

Répondez maintenant, j'ai d'autres questions qui sont très courtes.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Si vous avez d'autres questions...

**Marc BARRAT**

Oui, j'ai trois autres questions, mais les réponses sont très courtes.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Trois questions et les réponses tout de suite. Posez d'abord vos questions.

**Marc BARRAT**

Deuxième question, quelle quantité d'explosifs devez-vous utiliser par jour ? Où arrivera l'explosif en Guyane ? Comment les explosifs seront-ils acheminés à la mine ? Dernière question, vous avez fait une campagne d'affiche 4x3 récemment à Cayenne pour souhaiter la bonne année aux Guyanais. Visiblement, les personnes qui étaient sur l'affiche 4x3 n'étaient pas au courant. Il n'y a donc pas eu de droit à l'image. Pour quelle raison ?

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

On va répondre à ces trois questions.

**Christian CLAUDON, Compagnie minière Montagne d'Or**

Je vais essayer de vous répondre sur l'électricité. C'est ma seule compétence dans le domaine. Effectivement, on a besoin de 20 MW en matière de puissance, dont 15 MW tourneront à peu près en pointe et 5 MW en secours. Si on utilise effectivement ces 15 MW, on aura besoin de 135 GWh par an. La construction de la ligne, c'est nous.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Et pour la production d'électricité ?

**Christian CLAUDON, Compagnie minière Montagne d'Or**

Comme vous avez bien étudié cette question, la collectivité territoriale de Guyane est un travail sur la programmation pluriannuelle de l'énergie.

*Réactions dans la salle*

Cette programmation pluriannuelle de l'énergie est censée prévoir la stratégie de développement énergétique de la Guyane à l'horizon 2023. Une première étude a déjà été remise en avril 2017. Elle est consultable partout. C'est complètement ouvert. L'État et la collectivité territoriale reprennent actuellement cette étude pour en faire une deuxième révision. Cette étude aujourd'hui je ne sais pas si vous la trouvez légitime ou illégitime, peu importe, elle a été construite par la collectivité territoriale de Guyane et l'État et signée par la ministre de l'Environnement, Madame Ségolène ROYAL. On peut donc considérer que c'est le document officiel de la programmation énergétique de la Guyane jusqu'à une prochaine révision. Je ne peux pas vous dire autre chose à ce sujet. Que souhaitez-vous ?

**Marc BARRAT**

Combien cela va-t-il coûter ?

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Monsieur PARIS, il faut compléter la réponse. Il y a un problème de coût de centrale.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Le coût va varier. Si vous construisez 20 MW en diesel, c'est 20 millions. Si vous le faites en solaire, vous êtes plutôt de l'ordre de 80 millions, et c'est du solaire avec des batteries. Pour le financement, Monsieur CLAUDON essayait de vous l'expliquer, la PPE prévoit la construction d'un moyen de production en adéquation avec la demande. Sur ces moyens de production, vous devez savoir que la production aujourd'hui est un marché ouvert. Ce n'est pas EDF. Ce n'est pas nous qui finançons. Ce sont des investisseurs privés qui construisent les centrales. Leurs prix de rachat sont définis par la CRE. Elle leur garantit une économie du projet qui leur permet de rembourser leur propre investissement, amortir leur investissement et dégager une marge. La centrale, quelle que soit la centrale construite est financée et remboursée au cours de son exploitation. Ce ne sont pas les Guyanais qui payent la centrale, ce sont les consommateurs.

*Réactions dans la salle*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Doucement.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Si vous construisez une centrale de 20 MW, et que nous consommons 20 MW, nous payons nous-mêmes pour ces 20 MW et nous payons pour l'amortissement de la centrale ainsi que pour la marge de l'exploitant. C'est ainsi que cela fonctionne.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

On passe à la question suivante sur les explosifs. Il y avait trois questions. On n'a répondu qu'à la première.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Dans la deuxième question, on nous a demandé d'indiquer le tonnage par jour. Pour préciser, les explosifs seront fabriqués quasi exclusivement sur site. On aura une usine de fabrication d'émulsion. Cette usine produira une émulsion non explosive elle-même qui est activée au moment où on remplit le trou. Elle ne devient un explosif que lorsqu'on charge le trou. Les transports d'explosif seront donc limités au maximum. Pour rappel, sur le territoire, le BTP et les carrières utilisent des explosifs qui sont transportés sur nos routes, débarqués à Dégrad des cannes et transportés, j'insiste sur ce point, en conformité avec la réglementation et dans des équipements dédiés et contrôlés.



*Réactions dans la salle*

Vous avez posé une question sur le transport d'explosif, je vous ai répondu. Vous m'avez demandé le tonnage par jour, il s'élève à 18 tonnes par jour avec des explosifs produits sur site. Ces explosifs ne sont donc pas transportés. Les explosifs sont produits sur site.

*Réactions dans la salle*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît, doucement.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Troisième question.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Sur la masse d'explosif, Monsieur PARIS a répondu. On passe à la troisième question.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Sur la campagne d'affichage, nous avons en effet organisé une campagne d'affichage. Pour cela, nous avons travaillé avec des entreprises guyanaises comme nous nous engageons à le faire dans le futur. Une erreur a été commise. C'est regrettable, mais nous continuerons à travailler et à faire confiance à ces entreprises guyanaises avec lesquelles nous allons continuer à travailler pendant la durée du projet.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Cela ne peut pas être tout le monde en même temps. C'est à Madame.

**Line LETARD, Secrétaire générale adjointe, Walwari**

Bonsoir à tous. Mesdames et Messieurs de la Montagne d'Or, je me présente à vous, je suis Madame LETARD. Pour ceux qui me connaissent un tout petit peu, je suis la Secrétaire générale adjointe de la Secrétaire générale de mon parti Walwari. Je suis au-delà de cela. Je suis la maman de Noa Letard. C'est le petit garçon que, vous, la Montagne d'Or, avez pris la photo et que vous avez affiché. Cela fait longtemps que je veux parler à ces gens face à face. J'ai envie de vous le dire, Monsieur PARIS, ayez au moins la courtoisie et la correction de me regarder. C'est en tant que maman que je vous parle et je vous crie mon indignation. J'ai été au tribunal, et effectivement pour la petite histoire le procès je l'ai gagné.

*Applaudissements*

Je suis allée au tribunal. J'avais face à moi l'avocat de ces gens-là. J'ai eu l'impression que la coupable dans l'histoire c'était moi. Premièrement, ils m'ont dit que mon enfant ne me ressemblait pas ! Aujourd'hui, mon fils a dix-sept ans. À l'époque, il avait douze ans. Donc, j'ai dû prouver la filiation qui existait entre mon gamin et moi, c'est blessant, je vous le dis. Deuxièmement, ils m'ont dit que j'avais besoin d'une tribune politique et que c'est la raison pour laquelle je les attaquais devant les tribunaux. Non, je suis désolée. J'étais chez moi tranquillement. Je ne vous ai jamais demandé de prendre la photo de mon enfant, l'extraire de là où elle était pour la mettre sur tous les panneaux de la Guyane. Je n'avais pas besoin d'une tribune. Je n'ai pas besoin d'utiliser mon enfant pour avoir une tribune politique. Je préfère vous le dire très clairement. Troisièmement, je vous le dis, et de manière définitive, vous avez été condamnés. Lorsque je lis sur l'un de vos panneaux « Montagne d'Or, les effets maîtrisés sur l'environnement ». J'ai envie de vous dire que vous ne maîtrisez même pas votre communication.

*Applaudissements*

[Intervention inaudible couverte par les applaudissements, 01:12:40], c'est regrettable. Ne cherchez pas d'aide, je vous le dis. À aucun moment, votre avocat a dit, « Nous avons commis une erreur », juste cela. Ne me demandez pas combien j'ai gagné : rien du tout. J'ai simplement gagné le droit de vous dire ce soir, Messieurs et Mesdames, que la manière dont ces personnes traitent les Guyanais, et dont elles nous ont traités, elles traiteront la GUYANE de la même façon.

*Applaudissements*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Répondez-vous tout de suite ? La compagnie Montage d'Or souhaite-t-elle réagir ?

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Comme je l'ai indiqué, Madame LETARD, c'est une erreur regrettable. Je tiens...

*Réactions dans la salle*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Un peu de calme, Monsieur PARIS répond à Madame LETARD.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Vous avez touché 5 000 euros en dommage et intérêts, et pas juste rien.

*Réactions dans la salle*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Doucement, allons. S'il vous plaît, restez. Attendez. S'il vous plaît, chacun reste à sa place. Souhaitez-vous compléter ou non ?

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

J'aimerais terminer. C'est regrettable et nous nous en excusons.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Allons, ne criez pas, cela ne sert à rien.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Comme je l'ai dit précédemment...

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Écoutez un peu.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Il n'y avait aucune volonté d'exploiter l'image de votre fils. Le choix de la photo a été fait par un de nos prestataires. Nous le regrettons.

**Line LETARD, Secrétaire générale adjointe, Walwari**

Aujourd'hui, vous dites que c'est parce que je voulais de l'argent, mais je ne vous ai rien demandé ! Je ne vous ai jamais rien demandé !

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Ce n'est pas ce que nous avons dit. Donc, on en reste là.

**Line LETARD, Secrétaire générale adjointe, Walwari**

Ni hier, ni aujourd'hui ou demain. La manière dont vous m'avez traitée et la manière dont vous continuez de me traiter aujourd'hui est [fin de la phrase inaudible, 01:15:38].

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Nous allons passer à la question suivante. C'est le tour du Monsieur au chapeau.

**Intervenant Hors micro, inaudible, 01:15:57]**

... Nom inaudible, relations techniques. J'ai été content d'apprendre que la Guyane n'est pas l'Amazonie. Je me sens... Merci beaucoup, il n'y a pas d'arsenic.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Il n'y a pas d'arsenic. C'était donc une remarque. Avez-vous une question ?

**Même intervenant [en partie inaudible, 01:16:27]**

Je n'ai pas terminé. Je voudrais savoir qui a demandé un débat public. D'après ce que j'ai compris, c'est une procédure légale sinon obligatoire. J'aimerais savoir si c'est la CMO, si c'est l'État français, une ONG...

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Je vais répondre à cette question.

**Même intervenant [en partie inaudible, 01:17:06]**

J'ai cru comprendre qu'il y avait trois entités dans cette histoire : la CMO, Colombus, une compagnie canadienne et Nordgold. Je voudrais comprendre qui fait quoi.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Très bien.

**Même intervenant [en partie inaudible, 01:17.42]**

Pour finir... en 2015, Monsieur MACRON, l'actuel Président des Français s'était prononcé en faveur du projet de la Montagne d'Or... L'année dernière, Monsieur MACRON avait indiqué que c'était un bon projet pour la Guyane...

*Applaudissements*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci Monsieur. Il y avait deux questions sur qui a demandé le débat public et sur l'organisation du consortium. On a une autre question ici.

**Alexis TIOUKA**

Alexis TIOUKA. Ce que je regrette un peu dans la présentation de la représentante de la CMO elle a juste deux slides sur les sites protégés. Nous exigeons et nous exigerons qu'une étude plus approfondie soit faite sur les sites archéologiques, les sites dits sacrés, sinon nous allons interpeler l'UNESCO par rapport à son engagement vis-à-vis de la France dans le processus de protection des sites du premier peuple. Il faut prendre en considération ce point.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Cela fait trois questions.

**Alexis TIOUKA**

Autre chose, je souhaiterais dans l'évaluation environnementale et l'étude environnementale qui se dérouleront que le concept de bio-pillage soit retenu ainsi que le bio vol, c'est quelque chose de très intéressant dans le droit international. Vous dites que vous vous basez sur le droit européen, le droit national, mais il y a aussi le droit international. Désolé, vous êtes un consortium canado-russe, vous devez donc appliquer aussi les normes internationales. Nous exigeons donc que dans le rapport qui va se faire sur l'étude environnementale et l'évaluation environnementale la notion de bio-pillage soit développée ainsi que la notion de bio-vol [01:20:35], voilà ma question.

*Applaudissements*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

On va répondre à ces trois questions. Il y a eu trois questions. On répond aux trois questions. Sur la première question, qui a demandé le débat public? La compagnie Montagne d'Or a d'abord demandé à la Commission nationale du débat public la désignation d'un garant pour faire une concertation, et en définitive, c'est la Fédération nationale de l'environnement qui a saisi la Commission nationale du débat public pour demander ce débat.

*Réactions dans la salle*

Excusez-moi, je me suis trompé, c'est France Nature Environnement et non la Fédération nationale de l'environnement. C'est bien France Nature Environnement, mais après que la compagnie ait elle-même demandé un garant. Comme l'a dit Monsieur, nous sommes en effet dans le cadre d'une procédure obligatoire.

**Monsieur DUBOILLÉ, membre d'Or de question**

C'est faux !

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Comment cela ?

**Monsieur DUBOILLÉ, membre d'Or de question**

Ce n'est pas tout à fait la réalité.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Dites-nous.

**Michel DUBOILLÉ, membre d'Or de question**

Je m'excuse de prendre la parole aussi impunément, mais il faut rappeler que le débat qui se déroule aujourd'hui se produit parce que CMO a triché sur le montant de ses investissements pour ne pas avoir ce débat.

*Applaudissements*

Il faut donc le dire. C'est parce qu'ils ont triché que France Nature Environnement est allée beaucoup plus loin et a démontré que les investissements n'étaient pas en dessous de 80 millions, mais de l'ordre de 750 millions. C'est à ce titre qu'il leur a été imposé de faire ce débat. Même si aujourd'hui CMO vous présente un débat tronqué à travers les chiffres et à travers les éléments qu'il vous donne. Je ne suis pas intervenu jusque-là, mais je peux tenir le crachoir jusqu'à demain pour vous démontrer les mensonges qui sont commis par CMO dans tout ce qu'ils vous montrent là.

*Applaudissements*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

C'est bien France Nature Environnement, je l'ai dit, qui a demandé ce débat. Monsieur PARIS, sur la première question aussi par conséquent.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Monsieur DUBOILLÉ, j'aimerais tout de même compléter la réponse concernant justement le débat public. Je trouve personnellement que c'est une chance pour notre entreprise.

*Réactions dans la salle*

Je suis à l'aise avec cela et je vais vous expliquer pourquoi. Je n'étais pas en responsabilité à cette époque, et je trouve que c'est une réelle chance pour notre projet. Sur vos accusations de mensonge, sachez tout de même que la réglementation avait évolué, les chiffres n'ont pas changé, c'est l'interprétation qui a évolué, mais nous sommes aujourd'hui dans ce débat public, les chiffres n'ont pas évolué, donc nous n'avons pas triché, c'est là où vous mettez le seuil, et vous le savez bien. Ce débat est une chance parce qu'il va permettre à tout le monde de s'exprimer, y compris vous-même.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Il y a la deuxième question de Monsieur sur qui dirige au sein de l'ensemble que constitue CMO et ses actionnaires.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Comme je l'ai expliqué précédemment, la société dont je suis le Président est une société française enregistrée à Cayenne. Cette société a été fondée par des entrepreneurs guyanais dans les années 1980 pour exploiter l'or alluvionnaire et travailler dans les TP. C'était la SOTRAPMAG. Cette société a changé de nom il y a deux ans pour devenir Montagne d'Or. Elle a aussi au cours de son histoire changé plusieurs fois d'actionnaires. Elle a eu plusieurs actionnaires, et dans les derniers, elle a eu Auplata, elle a eu Columbus Gold. Cette société a fait entrer au capital de la société Nordgold. Columbus Gold est une société canadienne. Au départ, elle a pris les 100 % de la société. Columbus Gold est une société spécialisée dans l'exploration qui a permis de conduire notre projet au stade où il en est aujourd'hui. C'est-à-dire en définissant 85 tonnes de réserve et 155 tonnes de ressources. Pour le développer, ils avaient besoin d'une expertise. Nordgold a développé plusieurs mines dans le monde et donc permettait de mener ce projet à un stade plus avancé. Donc, Columbus Gold a cédé une certaine partie de ses parts à Nordgold qui possède aujourd'hui 55 % des parts. Columbus Gold a 44 %. J'insiste sur le fait que ce sont nos actionnaires. Je suis le seul à prendre des décisions dans cette société, mais ces sociétés financent l'investissement. Je vous explique comment fonctionne une entreprise. Je prends des

décisions. Je dois convaincre mes actionnaires. Je dois expliquer mon budget, mes choix à mes actionnaires qui nous accompagnent en nous finançant, mais à l'arrivée c'est une société de droit français qui doit respecter la réglementation française.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Sur la question de Monsieur sur les Monts sacrés.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Je vais demander à Madame ROY de venir préciser parce que la question porte sur sa présentation.

**Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Nordgold**

Bonsoir. Je vais prendre les trois questions qui me concernent dans l'ordre. On disait qu'il y avait seulement deux slides sur les espaces protégés. Je vous invite à vous inscrire à l'atelier de biodiversité de demain soir. Il y aura beaucoup plus de détails. On avait un délai de quinze minutes ce soir et on ne pouvait pas faire davantage.

Pour les sites archéologiques, on a fait un inventaire, et c'est l'INRAP d'ailleurs qui a fait l'inventaire. Nous sommes en attente de la Direction des affaires culturelles (DAC). C'est la DAC qui détermine ce qui sera fait par la suite. C'est soit des fouilles archéologiques, soit des diagnostics archéologiques préventifs. Ce n'est pas nous qui décidons, c'est vraiment la Direction des affaires culturelles. On devrait avoir d'ici la fin du mois la correspondance. On a eu la nouvelle cette semaine.

Concernant l'évaluation environnementale, c'est la prise en compte des ressources naturelles. Évidemment, on va se conformer au Code de l'environnement. Les impacts sur la biodiversité sur les ressources du territoire vont être pris en compte dans l'étude d'impact.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Très bien, je voudrais préciser que pour un des ateliers prévus au mois de mai, je crois que c'est celui du 22 mai, la Direction des affaires culturelles sera présente sous l'égide de laquelle ont été engagées les études archéologiques.

Cela fait un moment que Monsieur attend, je vais donc lui donner la parole.

**Harry HODEBOURG, Animateur du réseau NEMO**

Bonjour tout le monde. Je suis Harry HODEBOURG, Animateur du réseau NEMO. Ce n'est pas une question puisqu'on a le document du maître d'ouvrage qui nous raconte tout. Cela peut évidemment apporter des détails. Je l'ai lu de manière ni dogmatique ni passionnée, mais une simple analyse. Donc, le DMO, le dossier du maître d'ouvrage, on devrait plutôt l'appeler DMO, document de mensonges et d'omissions. C'est bien la peine d'avoir 120 pages et à aucun moment il n'y a la quantité totale de cyanure utilisé dans l'exploitation. À aucun moment, il n'y a la quantité d'acide chlorhydrique. À aucun moment, il n'y a la quantité de fioul, mais comme par hasard on nous dit qu'il y aura à peu près 300 kg de chaux par heure. Pour la chaux, ils ont précisé, mais pour les autres ils ont oublié, omission. Cela fait des éléments environnementaux importants. Je ne vais pas m'attarder sur l'imposture économique de ce projet pour ceux qui n'ont pas lu le DMO, ces gens prétendent sauver la Guyane et l'Ouest guyanais qui serait le territoire le plus pauvre du monde avec une jeunesse en déshérence. Sérieusement, même si demain il y a un atelier sur l'environnement j'aimerais tout de même parler d'environnement. On nous accuse souvent de catastrophisme, mais c'est la vérité. Aujourd'hui, la santé et le bien-être des humains actuels et futurs sont largement menacés, quel que soit l'endroit dans le monde. Chaque projet biocide et climaticide comme cela fait extrêmement mal. Si les autres, ils ne veulent point, mais en Guyane je ne pense pas que ce soit la solution. Chaque projet [fin de la phrase inaudible, 01:30:57].

*Applaudissements*

Le changement climatique, j'ai entendu le Professeur Pascal SAFFACHE dire que les sargasses étaient certainement dues aux nitrates de l'agriculture intensive du Brésil. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui qui le dit. Déforestation, extinction des espèces, perte de l'accès à l'eau douce, notre principale richesse, qu'ils mangent leur or, moi, je bois de l'eau, accroissement démographique, et ce qu'on appelle les zones de non vie. Ces gens se cachent souvent, se réfugient derrière les normes environnementales qu'ils s'engagent à respecter. Montesquieu disait « *Une chose n'est*

*pas juste parce qu'elle est loi et elle doit être loi parce qu'elle est juste.* » Donc, leurs lois sont permissives. Elles permettent d'utiliser du cyanure alors que le cyanure est nocif, *je m'en bats les...*, je le dis franchement, le mercure a été létal pendant des années. Aujourd'hui, le mercure est interdit.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Pouvez-vous revenir à votre question, Monsieur ?

**Harry HODEBOURG, Animateur du réseau NEMO**

Sur l'influence des codes, je n'ai pas de question. Vous n'écoutez pas quand on parle. Vous n'écoutez pas quand on vous parle. L'influence des codes a été létale pendant des années. Aujourd'hui, on sait que c'est nocif. Que dira-t-on du cyanure dans quelques années ? Je crois voir vos rapports sur les risques, les rapports du BRGM sont publics, ils considèrent le cyanure comme émission polluante et les déchets polluant les eaux souterraines [difficilement audible, 01:32:35-52].

Dernière chose, on ne parle pas non plus dans ce document de mensonges et d'omissions de la quantité de fioul utilisée par leurs camions qui vont faire des allers et retours 24 h sur 24. Le WWF a chiffré cela à 142 millions de litres de fioul, combien de gaz à effet de serre qui résultera de cette combustion ? Je vais terminer en citant Aimé Césaire « *Il n'est pas question de livrer le monde aux assassins d'aube.* » Messieurs, vous êtes des assassins, c'est du pillage !

*Applaudissements*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Un peu de mesure, Monsieur.

**Harry HODEBOURG, Animateur du réseau NEMO**

Vous êtes des assassins du développement prospère, durable et solidaire. Ne nous laissons pas faire. Je vais vous remettre le document d'expulsion de comité [fin de la phrase inaudible, 01:34:03].

*Applaudissements*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît, je souhaite que dans les échanges chacun garde un minimum de mesure. Je vous en prie, faute de quoi ce n'est plus un débat. S'il vous plaît, attendez une seconde, depuis longtemps tout au fond, paraît-il, quelqu'un avait levé la main.

**Mérine PRUDENT**

Merci. Un petit mot à Monsieur HODEBOURG, vous êtes très impoli. C'est dommage. Je me présente, Mérine PRUDENT. Beaucoup de personnes sont intervenues, mais personne n'a encore la solution au véritable problème de la Guyane qui est l'emploi. Si vous avez des solutions à proposer, il faudrait peut-être en parler.

*Réactions dans la salle*

Attendez ! Laissez-moi parler !

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Laissez parler les personnes ! Ce n'est pas parce que quelqu'un n'est pas d'accord avec vous que vous devez le huer.

**Mérine PRUDENT**

S'il vous plaît, je tenais simplement à réagir sur le film qui a été diffusé tout à l'heure.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Toutes les expressions sont autorisées. Allez-y, Madame.

**Mérine PRUDENT**

Mon opinion est celle-là : dans une dizaine d'années, ce sera ce qui se passera en Guyane, mais à cause de qui ? Des garimpejos qui sont actuellement en grand nombre en Guyane. Ils sont

maintenant plus de dix mille. La seule façon de les faire sortir, je vous rappelle qu'ils utilisent le mercure. Monsieur, Or de question, ça va, on vous a entendu. Maintenant, je peux parler. Je vous rappelle qu'ils utilisent le mercure à grande dose. La seule façon de les faire déguerpir du territoire est d'installer des compagnies minières légales. Voilà ce que j'avais à dire.

*Réactions dans la salle*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît, pouvez-vous vous calmer un peu ? Je rappelle que toutes les opinions ici sont autorisées et doivent pouvoir s'exprimer librement. Je rappelle qu'il n'y a pas lieu de vociférer comme cela parce que vous n'êtes pas d'accord avec les gens qui parlent. Pour Monsieur, ici, un micro s'il vous plaît. Je ne peux pas donner la parole à tout le monde en même temps, j'en suis navré. Attendez quelques secondes que cela se calme, ce n'est pas la peine dans la cohue. Voulez-vous vous asseoir pour ceux qui le peuvent, je regrette que tout le monde ne le puisse pas, mais c'est ainsi. En tout cas, restez calme pour écouter tranquillement ce que chacun a à dire que cela vous plaise ou non.

**Un intervenant dans la salle [01:38:18]**

Bonsoir à tous. Il y a les citoyens. Il y a les élus. Il y a des corrompus qui se reconnaîtront.

*Réactions dans la salle*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Laissez-le parler ! Je rappelle que les combats sont possibles, mais en dehors de la salle.

**Même intervenant**

Ma question sera un peu sous la forme d'un constat. Ce n'est certainement pas la méthode de l'Or, mais c'est une méthode. Il y a à peu près un an, la Guyane s'était mobilisée et le CSG [01:39:09] particulièrement s'était positionné. Quelques personnes avaient alors investi les locaux. J'y étais aussi. On a pu passer une nuit dans les fleurons de l'Aérospatiale de la France, mais pas forcément de la Guyane, le réseau aujourd'hui est pourri, la communication est pourrie. C'est le constat. De ces temps de mobilisation, la Guyane a obtenu un peu plus d'un milliard pour rattraper à peu près vingt ans de retard, au moins vingt ans de retard. Aujourd'hui, un an plus tard, des Russes et des Canadiens viennent avec un capital de 300 000 euros et nous faire rêver de nouveaux milliards. Mais on table sur une industrie du siècle dernier. On table sur une industrie qui à travers le monde fait encore des ravages. On a toujours la vidéo. Ce sont des documents récents. Je veux qu'on prenne conscience que ce qui se passe ailleurs se passera ici.

*Applaudissements*

Pour moi, l'industrie minière comme on l'a vu est synonyme de mort. C'est la montagne qui cache un peu un cimetière. Il y a quelques années, on a reçu un ministre de l'économie qui a pu justement introduire le concept de mine responsable. Aujourd'hui, il est Président de la République. On a bien compris que ce n'était pas le père Noël, il ne nous fera pas de cadeau. Je pense que ce qu'on nous a laissé aujourd'hui sous l'aspect de la Montagne d'Or n'est pas un cadeau, mais c'est ce que vous appelez une mine responsable. Quelles sont les limites de vos responsabilités ? Je sais qu'après trente ans vous ne serez plus là. Que garantissez-vous, trente ans de santé ? Mais nous serons toujours là. Excusez-moi, c'est douze ans ! Après, que ferez-vous quand nous serons empoisonnés ? Où serez-vous, Monsieur PARIS ?

*Applaudissements*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Il y a eu trois questions. Celles-ci appellent des réponses. Allons-y sur les quantités de cyanure, sur douze ans et après, et l'orpaillage illégal.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Je vais déjà répondre à Monsieur HODEBOURG. Je vous parle, mais vous n'avez pas l'air intéressé. Je vous réponds. Vous posez des questions sur le DMO. Il ne peut pas présenter l'ensemble des éléments. En revanche, comme vous l'avez déjà remarqué, l'étude de faisabilité est en ligne et vous l'avez exploitée de nombreuses fois. Je reviendrai sur les chiffres que vous vouliez préciser comme les consommations de cyanure. Comme déjà expliqué à Saint-Laurent, ce sera

36000 tonnes sur la durée de l'exploitation sur douze années. Si vous rapportez cela à l'année, c'est 3000 tonnes par an. Pour le fioul, c'est intéressant, si on rapporte la quantité par jour, cela fait entre 50000 litres et 60000 litres. C'est moins que la quantité utilisée par un Airbus allant de Paris à Cayenne. Je ne parle pas d'un aller et retour, mais d'un aller simple. C'est juste pour remettre les chiffres en perspective.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Allez-y. Si vous voulez écouter, il faut baisser un peu le ton sinon personne n'entend et ce n'est pas la peine de poser des questions.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

beaucoup de chiffres circulent. 3000 tonnes de cyanure par an, c'est une quantité. Le cyanure a une certaine valeur pour nous sachant qu'il nous permet d'extraire l'or. Nous avons un processus qui permet un recyclage maximal du cyanure, nous ne voulons pas le perdre, il contient l'or. Une partie du cyanure est entraînée en fin de processus, en fin de production dans l'usine avec le résidu. Pour éviter qu'il y ait du cyanure dans le résidu, on oxyde ce résidu. En fait, tout le cyanure utilisé, à un moment donné, est détruit. Des tonnes de cyanure sont utilisées, mais très loin des chiffres que vous citez généralement. Si on rapporte ces 3000 tonnes par an aux 4,5 millions de tonnes de minerai qui sont traitées, cela fait une consommation de cyanure qui est faible par rapport au tonnage utilisé. Il a donc été optimisé.

*Réactions dans la salle*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Laissez finir. Laissez répondre.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Les camions miniers ne sont pas non plus au-dessus de Saint-Laurent. Poursuivons, en quoi la mine est-elle une mine responsable ? La mine responsable a un principe. On utilise les meilleures techniques disponibles pour maximiser la récupération du minerai. Je vous ai expliqué pourquoi.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, que voulez-vous ?

**Question de la salle [01:45:12]**

On vient de nous dire qu'on va détruire un élément chimique. Cela n'est possible que dans une étoile ou une centrale nucléaire [Inaudible, 01:45:14]

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Monsieur, le cyanure est un composé, ce n'est pas un élément chimique. C'est un composé de sodium, de carbone et d'azote.

**Question de la salle**

Le cyanure dans les centrales nucléaires ne sera jamais détruit, jamais !

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Allons ! Laissez.

*Réactions dans la salle*

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Ce n'est pas moi qui ai parlé de chimie, c'était la question de Monsieur. Vous confondez le mercure qui est en effet un élément qui est utilisé par les garimpejos...

**Question de la salle**

Je parle du cyanure, Monsieur ! Je ne parle pas du mercure. Vous ne pouvez pas détruire un élément chimique.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Le cyanure est un composé chimique.



### **Question de la salle**

Vous n'en avez pas le pouvoir, même si les actionnaires vous le donnaient.

*Réactions dans la salle*

### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Écoutez un petit peu. Cela ne sert à rien de crier chacun dans son coin. Allez. On a compris que vous aviez contesté ce point. Une dame devant veut la parole depuis longtemps. A-t-on un micro pour elle ?

### **Madame Amandine**

J'ai deux questions. Première question, je voudrais savoir qui a évoqué cette idée folle de 2 %.

### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

2 % de ?

### **Madame AMANDINE**

Les 2 % qui reviendraient à la Guyane.

### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

2 % ? Je ne sais pas. Quelle est votre deuxième question ?

### **Madame AMANDINE**

Je voudrais savoir ce que vous allez faire de tout cet or ? Préparez-vous un arsenal de guerre pour la Russie ? À tous les Guyanais présents ce soir, je vous dis merci d'être là. Levez-vous, ceux qui sont contre ce projet.

### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Non, cela ne marche pas.

*Réactions dans la salle*

### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Elle a demandé à ceux qui sont pour de se lever, est-ce bien cela ? Asseyez-vous parce qu'il y a des demandes de parole au fond de la salle depuis un moment. Marie-Alix, allez-y, on a bien noté ces deux questions.

### **Céline LAPORTE**

Bonsoir à tous

*Réactions dans la salle.*

### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Écoutez ! il y a quelqu'un qui parle au fond ! Les gens du fond ont aussi le droit de parler.

### **Céline LAPORTE**

J'ai une question très simple. Comme beaucoup ici, en tant que Guyanaise, je ne suis pas d'accord et j'estime que le débat est quelque chose de bien, mais un référendum serait beaucoup mieux. On pourrait tout simplement dire non. Non, on ne veut pas de ce projet sur notre territoire. Il n'est pas question que des gens de l'extérieur viennent pour piller nos ressources. Nous sommes dans notre territoire et nous avons le droit de choisir. Alors, laissez-nous le droit de choisir.

*Applaudissements*

### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Ce n'était pas une question. C'était une prise de position. Autre question.

### **Intervenante dans la salle**

Je vais essayer de dépassionner un petit peu le débat en posant une petite question. J'aimerais connaître le montant social de cette société.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Pardon, le ?

**Même intervenante**

Le montant social de cette société.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Vous voulez dire le capital.

**Même intervenante**

Le capital social de cette société. C'est une première question. J'ai entendu Monsieur Rodolphe ALEXANDRE dire qu'il voulait prendre des parts sociales dans cette société. Je voudrais savoir d'abord si vous êtes d'accord à ce qu'on entre dans le capital social à 33 %. Pourquoi 33 % ? Si nous avons 33 % de parts sociales dans cette société, nous avons une majorité de blocage. Donc, nous pourrions agir en conséquence. Maintenant, je veux savoir si cette société est d'accord qu'un groupe se forme. J'ai entendu 300 000 euros de capital. Un monsieur a parlé de cela tout à l'heure. Cela me paraît un peu faible pour une société minière. Je ne comprends pas bien. Cela ferait 99 000 euros pour 33 % ce qui nous permettrait de réunir cette somme très rapidement et d'entrer dans votre capital social de façon à pouvoir bloquer et décider de ce que l'on veut.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

On va prendre ces questions. Monsieur PARIS répond aux questions qui viennent d'être posées.

**Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

Je vais répondre sur la taxe sur l'or, les 2 %. Vous comprenez bien que ce n'est pas entre nos mains. Je rappellerai tout de même que sur les douze années de ce projet nous allons payer 350 millions d'impôts et taxes diverses, 70 millions, cela fait 420 millions d'impôts et taxes.

*Réactions dans la salle*

Pour ce qui est de l'or et de sa valorisation, typiquement aujourd'hui, l'or ne peut être affiné en Guyane. En revanche, nous discutons avec les différentes branches. Si quelqu'un veut monter un business autour de l'affinage de l'or et de son exploitation, je pense que ce serait bienvenu sur le territoire. Il pourrait y avoir une exploitation de cet or sur le territoire. C'est juste une question de volonté. Il faut créer la filière.

Pour le référendum, je ne peux pas vous répondre. Ce n'est malheureusement pas entre mes mains. En revanche, pour la dame qui veut prendre 33 % du capital de la société, nous sommes ouverts à des discussions avec les collectivités pour envisager des participations dans le capital, mais il va falloir mettre un peu plus d'argent pour prendre 33 % du capital de la société. Actuellement, c'est 23,6 millions d'euros. 33 % de 23,6 millions d'euros, cela fera un peu plus. Comme je l'explique, et je l'ai expliqué hier, quand déjà on prend une participation dans l'entreprise on a aussi des obligations. C'est-à-dire qu'il faut participer au financement du projet. Donc, cela ne suffit pas de prendre 33 % du capital, il faut aussi financer 33 % de l'investissement. 33 % de 782 millions d'euros, cela fait une somme aussi. L'entreprise ne gagnera pas de l'argent toutes les années. Quand l'entreprise ne gagne pas d'argent, il faudra aussi renflouer les comptes de l'entreprise. Ce sont les devoirs d'un actionnaire. Pour les minorités de blocage, 33 %, cela dépend du pacte d'actionnaires. On peut très bien avoir 33 % et ne pas avoir de minorité de blocage dans le capital. Tout cela dépend du pacte d'actionnaires. La part pour 33 % est beaucoup plus élevée. En revanche, on peut envisager des parts beaucoup moins élevées avec tout de même une participation qui permet d'avoir une représentation de la collectivité au Conseil d'administration et d'avoir un droit de regard sur les décisions qui sont prises.

**Même intervenante**

Non, Monsieur.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Là, j'ai trois demandes de prise de parole. Le monsieur du WWF, puis la personne devant lui et en troisième, le monsieur de devant.

**Marie-Ange Ortiz, Étudiante**

On vient de m'attribuer le micro. Cela faisait un moment que je le demandais. Je suis Marie-Ange Ortiz, Présidente de l'association Les Lumineux, jeunes de l'Ouest, membre du collectif Or de question, et avant tout lycéenne en terminale scientifique option sciences politiques au Lycée polyvalent Lumina Sophie à Saint-Laurent du Maroni. Je parle avec la spontanéité due à ma jeunesse. En tant que lycéenne de l'Ouest, pas mal de choses me choquent. Le fait qu'à l'heure de la transition énergétique, à l'heure où les mines du monde entier ferment, à l'heure où l'activité extractive est décriée par les meilleurs analystes économiques et les populations du monde entier, pendant qu'en Guyane nous sommes prêts à accepter ce que d'autres refusent catégoriquement. [inaudible, 01:55:53-59] dans n'importe quelle expérience de travaux pratiques de chimie, le protocole prévoit qu'on doit fournir une marge d'erreur en tout cas pour l'expérience, et voir tout simplement. Lorsque je ne calcule pas, c'est que j'ai la flemme ou que je sais pertinemment qu'avec les chiffres que je vais communiquer, jamais on n'acceptera mon expérience. Vous ne nous avez pas communiqué le risque de contamination du biotope et de la biocénose [01:56:16], ni même les différences environnementales. Monsieur, avez-vous la flemme ou avez-vous peur de ce que l'on pourrait bien découvrir ? Maintenant, en parlant de chiffres, notamment ceux qui n'ont pas été présentés par les experts au cours du débat public, d'après la vidéo que l'on a visionnée, vous n'allez pas faire un bac à sable. Il ne s'agit pas de fouiller un peu la terre, il s'agit d'un trou de plusieurs centaines de mètres. Il nous faut des chiffres précis. Si je m'amuse à faire cela en SVT, je n'aurais pas souvent la moyenne. C'est scandaleux qu'avec un projet d'une telle envergure on ne puisse même pas présenter de chiffres précis. Et même, au-delà des chiffres, j'aimerais que l'on m'explique comment les calculs sont posés. D'une semaine à l'autre, les chiffres dansent une Macarena absurde, mais cela n'enlève rien au désastre social et au massacre environnemental. En forêt, les emplois que vous êtes sûrs de créer, c'est de la drogue et de la prostitution.

*Applaudissements*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Avez-vous une question ?

**Marie-Ange ORTIZ, Etudiante [peu audible, incomplet, 01:57:30-58.39]**

Déjà que nous avons un système de santé qui a du mal à répondre aux attentes de la population guyanaise, quelles garanties la société minière nous donne-t-elle en cas d'incident ? Pourquoi se limiter à une trentaine d'années [...] [01:57:45 - inaudible] Après, que fait-on ? Nous savons très bien que les pathologies dégénératives peuvent apparaître au-delà de trente années. Dans l'enseignement de sciences politiques que je reçois, j'ai appris qu'une structure d'économie étatique ne peut pas se baser uniquement sur un secteur d'industrie extractive, et nous en avons la preuve avec [...] [inaudible - 01:58:10] avec l'économie extractive. Au-delà du fait de ne pas vouloir qu'on nous impose un méga projet de l'industrie minière, je me bats pour un réel projet social. Je me bats pour une Guyane équitable et inclusive. Je ne veux pas de la précarité de mes camarades ni de la paupérisation de la société guyanaise. C'est malsain de présenter ce projet comme l'unique alternative économique de la Guyane...

*Applaudissements*

Quand on parle aux jeunes de l'Ouest, aux jeunes de Guyane, tout le bien que l'on peut leur souhaiter, c'est de travailler pour la ? de la forêt tropicale [inaudible, 01:59:09]. Ce projet nous est présenté comme un acte de charité envers les Guyanais. Nous refusons ce projet que l'on veut nous vendre au-delà de l'aspect scientifique, au-delà de l'aspect moral, ce projet est inacceptable. C'est un refus catégorique. C'est un refus de détruire notre environnement. C'est un refus d'aller piller les peuples autochtones. C'est un refus d'aller à notre perte. Merci.

*Applaudissements*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Un petit point d'ordre. Nous voudrions arriver à faire un verbatim de cette réunion. Pour y arriver, il faut que ce qui est dit soit intelligible. Le brouhaha pour cela, c'est terrible. Je veux dire qu'il faut qu'on puisse vous entendre. Il faut que les propos soient audibles.

**Laurent KELLE, WWF**

J'ai la chance et l'honneur de représenter le WWF pour la Guyane. Je participe aussi depuis le début à ce débat public. Je salue nos collègues de France Nature Environnement qui ont imposé ce débat public. Pourquoi est-il important ? À l'échelle de ce genre de projet, comme vous l'avez

vu, il est très important d'avoir accès à l'information. Ce genre de séance permet de décortiquer le projet et collectivement se rendre compte à quel point il n'a aucune raison valable de se mettre en place ici en Guyane. Sur l'accès à l'information, nous en avons déjà parlé depuis le début de ce débat public, nous avons nous-mêmes regretté les lacunes du document du maître d'ouvrage. Nous avons découvert ces derniers jours un certain nombre de fiches techniques complémentaires qui n'apportent finalement rien du tout alors que depuis un an un document est en ligne. Il s'agit de l'étude de faisabilité bancaire qui vient d'être mentionnée à un détail près, il n'existe qu'en anglais. Nous souhaitons demander ici sa traduction immédiate et sa mise à disposition des populations afin qu'elles disposent de l'ensemble de l'information en un seul et même document.

On a parlé du besoin de développement et nous faisons partie de celles et ceux qui très nombreux ici qui sont conscients de ce besoin. Un des chiffres qui a été présenté ce soir par Montagne d'Or, je m'en étonne, ne faisait pas partie de la présentation mardi soir à Saint-Laurent-du-Maroni. Je parle du montant de fonds publics nécessaires à cette opération : 318 millions d'euros ont été présentés ce soir dans une slide qui a été complétée depuis mardi soir. 318 millions d'euros, ce sont des fonds publics qui viendraient donc de la solidarité nationale. Imaginez ce que l'on peut faire avec 318 millions d'euros de subventions pour la population et l'Ouest guyanais avec une filière durable en incluant le lien social qui ne sera jamais au rendez-vous de ce genre de projet du passé. Je vous remercie.

*Applaudissements*

#### **Intervenant dans la salle**

J'ai juste cinq petites questions. J'aimerais que les réponses soient aussi rapides.

#### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Je crois qu'il y aura suffisamment de questions à partir de ce point. On a peut-être dépassé.

#### **Intervenant dans la salle**

J'ai l'intime conviction pour apporter un peu de positif dans cette réunion que la Guyane peut vraiment être un modèle planétaire, un modèle de développement, la Guyane doit être un paradis social et culturel naturel. Nous avons ici toutes les composantes. Toutes les composantes sont réunies quelque part dans cette salle. Je n'essaierai pas de convaincre ceux qui ont déjà des actions, mais en tout cas pour les indécis, sachant que si on arrive à se mobiliser comme l'année dernière on est capable de faire une Guyane moderne, vraiment un modèle, on en est capable. On a tous une force énorme en nous. Donc, levons-nous. Quand le représentant du WWF parle de ces subventions énormes, utilisons ces subventions. Je rejoindrais aussi Madame quand elle dit qu'il est vraiment dommage d'attendre des projets qui viennent de l'extérieur alors que nous sommes autodéterminés, déterminés et autodéterminés, vous n'êtes pas les bienvenus. Maintenant, j'ai quelques questions pour vous.

Vous avez bien compris que je suis contre. Nous n'avons toujours pas l'étude d'impact et nous la réclamerons jusqu'au bout. Ensuite, Madame, vous parliez de sauvegarder le patrimoine archéologique en faisant de petits trous à droite et à gauche autour de je ne sais plus combien de sites archéologiques comme faire des petits boutons autour de la figure, à quoi allez-vous ressembler? Je me le demande. Maintenant, j'aimerais une réponse assez directe à cette question. La Montagne d'Or est située à 125 km de Saint-Laurent, mais il y a aussi des besoins énergétiques, des besoins de transport pour l'acheminement des marchandises. Un port va se créer en zone de subsistance amérindienne, pardonnez, les communautés autochtones, pardonnez l'utilisation de ce terme de subsistance amérindienne, je ne l'aime pas du tout, c'est comme si on vous donnait des miettes pour que vous subsistiez, on a tout de même fait une zone pour leur donner des terres et vous allez faire un port juste à cet endroit pour stocker des produits chimiques et des explosifs. N'est-ce pas ce qu'on appelle une zone Seveso? Voilà ma question, j'aimerais que vous répondiez à cette question tout de suite.

#### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Allez-y. On va répondre tout de suite à cette question et à celles posées précédemment. Je crois qu'on a engrangé un certain nombre de questions, peut-être beaucoup d'ailleurs.

#### **Pierre PARIS, Président de la compagnie minière Montagne d'Or**

De nombreuses positions ont été prises, donc cela va prendre un peu de temps pour la réponse. Pour Madame qui est étudiante, elle nous a expliqué que l'activité minière est dépassée et est en diminution sur la planète. On n'a jamais produit autant de matières premières qu'aujourd'hui. La consommation mondiale augmente, et heureusement, l'homme du 21<sup>e</sup> siècle consomme moins de matières premières. La transition énergétique, si elle va diminuer le besoin en pétrole et en charbon, va augmenter très fortement les besoins en métaux. La transition énergétique ne supprimera pas les mines. Elle aura besoin de métaux, de métaux rares. Elle aura besoin de l'or entre autres pour fonctionner. La mine va exister. Le challenge est justement de définir un modèle de mines responsables qui permettent de maximiser la récupération en minimisant ses impacts, et s'assurer que les territoires sur lesquels l'activité minière se développe bénéficient à plein des retombées de cette activité. La Guyane, comme cela a été dit à la fin, est un pays qui a des ressources et qui peut les exploiter pour développer une économie.

Pour répondre à Monsieur Laurent KELLE du WWF, je vois qu'il a abandonné son chiffre de 400 millions de subventions qu'il m'a donné mardi soir à Saint-Laurent. Je répète parce que je l'ai déjà expliqué que les 318 millions ne représentent pas une subvention, c'est du crédit d'impôt. Le crédit d'impôt est une déduction sur l'impôt que nous payons. Deuxièmement, la CSPE, comme je l'ai expliqué précédemment, n'est pas de l'argent public. C'est chaque consommateur qui finance la CSPE comme vous le savez. Vous avez pu remarquer que nous vous écoutons et nous sommes réactifs. Nous réactualisons le projet et les présentations.

Pour ce qui est de la BFS en anglais, il se trouve que les sociétés que nous avons utilisées, ce sont des sociétés compétentes pour faire ce genre d'étude, sont toutes anglo-saxonnes. Donc, la BFS est en anglais. Libre à vous de la traduire. Pour l'instant, on n'a pas prévu de la traduire.

#### *Réactions dans la salle*

Pour les données, vous avez déjà la BFS. Monsieur Laurent KELLE lit très bien l'anglais et peut vous la traduire. Deuxièmement, nous avons mis en ligne les études de la baseline. Vous avez toutes les données environnementales : faune, flore, habitat, hydrologie, donc tout est à disposition. Pour les études d'impact, nous avons déjà répondu. Nous ne pouvons pas vous fournir quelque chose qui n'est pas fait. On ne peut pas finaliser une étude d'impact, une étude de danger tant qu'on n'a pas finalisé le projet. Comme je vous l'ai déjà expliqué, le projet est encore évolutif.

Pour le dernier intervenant sur le port, en effet, un port est en projet dans l'ouest, mais nous ne sommes pas porteurs du projet. En fait, il y a déjà un port dans l'ouest. Il y a aussi un projet porté par le grand port maritime. Le troisième COPIL a eu lieu récemment à Saint-Laurent. J'étais présent comme d'autres utilisateurs potentiels. Il est vrai, vous avez raison sur un point, si certaines quantités de produits chimiques et d'explosifs devaient être stockées sur ce port, il deviendrait de fait une installation classée Seveso. Je le répète, ce projet n'est absolument pas porté par nous.

#### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Il y a beaucoup de demandes de prise de parole et certaines depuis très longtemps. Le monsieur devant, le monsieur en blanc là-bas, et ensuite le monsieur ici.

#### **Gilbert GUYARD**

Je suis Gilbert GUYARD. Je suis un habitant de Guyane. Je suis une personne comme beaucoup d'autres préoccupée par le changement climatique. Je suis préoccupé par l'extinction massive de la biodiversité. On sait que la forêt guyanaise est un repère de biodiversité. Enfin, je suis préoccupé par le sort qu'on fait à l'environnement des Amérindiens, les peuples autochtones. On détruit peu à peu leur environnement. Ma question est en rapport au développement durable. Je voudrais savoir si les autorités vont apprécier le rapport au développement durable. Je vais partir du local au global et voir à qui profitent les différentes choses.

Au niveau économique, on va avoir quelques salaires qui profiteront aux peuples autochtones, certains seront à la sécurité, certains conduiront des camions. Il y aura des salaires qui profiteront aussi aux familles des nombreux étrangers qui travailleront de façon temporaire ici, et il y aura des salaires pour des gens à Saint-Laurent-du-Maroni ou... L'argent ira à la compagnie minière, au personnel. L'or permettra aux bijoutiers de faire de l'argent et les taxes iront à l'État et aux collectivités.

Sur le plan environnemental, je reviens un peu sur le projet. Il ne faut pas se focaliser que sur la mine. Sur l'extension, il faut aussi parler du parc à résidus qui est un équivalent de Seveso. Les produits sont dangereux. Il faut aussi parler de la piste qui va être refaite. Cela va attirer aussi beaucoup de garimpejos qui se brancheront sur les fils et qui entreront dans la forêt. Je reviens sur l'aspect environnemental, bien sûr, il n'est pas très favorable. On va détruire des écosystèmes. On va détruire la biodiversité. Sur l'aspect social et sociétal, on a parlé des taxes. Sur l'aspect social, ce sera tout de même des emplois qui seront plutôt dévolus à des étrangers en situation temporaire. Donc, ce ne sera pas vraiment un développement de la main-d'œuvre ici en Guyane.

Je voudrais terminer [inaudible, 02:12:56]. Que va-t-il rester aux générations futures ? Il va rester un grand trou. Il va rester des stériles et l'endroit ne sera pas revégétalisé. Malheureusement, en Guyane la revégétalisation n'a jamais marché [inaudible, 02:13:08]. Il y aura les résidus qui seront abandonnés au bout de trente ans. La directive sur les déchets miniers impose une surveillance pendant trente ans. Il restera une piste. Il restera des gens en bord de piste. Il restera tout cela pour les générations futures.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Monsieur devant.

**Un intervenant dans la salle [02:13:34]**

Je voudrais prendre la parole au nom du Surinam.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

On verra. Je suis désolé, mais il y a énormément de demandes de prise de parole. Donc, on verra plus tard.

**David RODOREDA, Guyane alternative**

Bonsoir à tous, David RODOREDA, Guyane alternative. Tout à l'heure, j'ai visionné le diaporama. Une diapositive m'a interpellé, elle mentionnait 3 milliards de retombées pour le territoire. Or, il me semble que vous allez sortir 90 tonnes d'or à peu près à 12 000 euros le kilo, cela fait 3 milliards de chiffre d'affaires. Êtes-vous en train de nous dire que l'intégralité du chiffre d'affaires sera en retombée pour la Guyane ? J'aimerais des éclaircissements. Deuxième question, vous allez sous-payer les digues et l'étanchéité et neutraliser les eaux pendant dix ans. Au-delà, qui va s'en charger. Pour combien de temps les digues sont-elles construites ? Cent ans comme pour les ouvrages de génie civil ? Au-delà, qui va s'en charger ? Au-delà, quel est le coût de surveillance et de maintenance des digues et de l'étanchéité ? Au-delà des trente ans, s'il y a un glissement de terrain, s'il y a des [inaudible, 02:15:08], qui va s'en charger ? Avez-vous chiffré cela ? Merci.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, ici. Beaucoup de gens attendent depuis tout à l'heure.

*Réactions dans la salle*

**Une intervenante dans la salle [02:15:42]**

J'aimerais savoir quel type de substrat sera utilisé pour les zones à stériles ? Deuxièmement concernant les promesses d'embauches, seront-elles locales ou autres, est-ce que vous allez voir ailleurs ? C'est bien facile de dire [suite incomprise - 02:16:03]

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Très bien, Madame. Il faudra...

**Même intervenante**

J'ai trois questions. Vous avez parlé de zones stériles, d'étanchéité et autres, je voudrais savoir quel type d'étanchéité avec quels matériaux et quelle sera la stabilité de l'étanchéité. C'est bien facile d'en parler, mais [inaudible, 02:16:37-17.13].

*Réactions dans la salle*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît. Cela devient l'anarchie. Je ne vous entends pas, Madame. On n'entend rien.

### **Même intervenante [peu audible, incomplet, 02:17.49-21.05]**

Je vous dis quelque chose. Je suis contre votre projet. Je suis contre la Montagne d'Or. Je suis Amérindienne. Je suis la population cœur. Certains d'entre vous sont peut-être des descendants des colons qui sont venus au 1<sup>er</sup> avril 1668. Nous sommes couillonnés avec les premières familles. C'est la sidération. Nous sommes couillonnés. Nous sommes devenus des esclaves. Nous sommes maltraités avec le travail de la Montagne d'Or. Je dis non à la Montagne d'Or.

Pourquoi? Quand ils sont venus, ils ont pris les peuples amérindiens comme esclaves. Aujourd'hui, c'est la même chose. Ce sont les mêmes choses pour nous dire qu'ils vont nous donner du travail, mais cela doit appartenir aux peuples amérindiens. Cela doit appartenir au peuple amérindien. La Montagne d'Or est installée sur le territoire des Wayanas. C'est notre terre. Cette terre appartient aux Wayanas. Ce n'est pas les Brésiliens, ce ne sont pas les peuples de l'intérieur, mais c'est vous qui êtes en train de piller l'intérieur. Je dis non au projet, non à la Montagne d'Or où se trouvent les Wayanas, les Galibis qui sont à côté. Je dis non à la Montagne d'Or. Cette même rivière... Maintenant, je vous demande pourquoi vous étrillez la loi et les droits de l'enfant, la loi de la femme et aujourd'hui c'est vous qui éliminez les peuples.

### **Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Nous avons reçu votre témoignage, Madame. Je donne la parole à Monsieur. On a compris, Madame, c'est tout à fait clair. Prise de parole rapide. Ensuite, je donnerai la parole à la CMO qui devra par ailleurs faire sa présentation du volet emploi. Il y a beaucoup de questions.

### **Un intervenant dans la salle**

Je vais prendre mon temps parce que c'est un sujet grave. C'est un sujet important. Donc, je suis désolé, mais je vais prendre mon temps. Depuis le début, j'écoute tout ce qui se dit, mais ce genre de problème grave, ce genre de projet monstrueux et destructeur il faut prendre le temps d'en discuter. Aujourd'hui, on est venu de Saint-Laurent. On est venu du Maroni, Marani. On est venu à Cayani. C'est comme cela que cela s'appelle ici. On est venu vous le dire à vous, population de Cayenne, quel genre de projet c'est. On est venu entre frères et sœurs. On est venu entre guerriers. On est venus en tant que souffrance de ce peuple. Jamais, on n'a renoncé. Messieurs, ce que la dame a dit était passionné, mais elle a raison dans le fond. Ce qui m'étonne est que 500 ans après il y a encore des hommes qui traversent l'océan pour ce sur quoi nous dormons aujourd'hui.

### *Applaudissements*

[Passage en kali'na, 02:22:34-39], je vais parler ma langue maternelle. Cette langue est pratiquée sur ce sol depuis des millénaires parce que je suis venu avec les anciens, des dames qui ne parlent pas français, mon français, qui ne savent pas ce que vous racontez depuis tout à l'heure. Vous expliquez des choses que personne ne comprend. Je n'ai pas lu votre dossier. Je suis en échec scolaire. Ce n'est pas grave. J'écoute les anciens, ce qu'ils disent et ce qu'ils analysent. Montrez deux ou trois images et ils vont vous dire que c'est de la merde. Ce n'est pas acceptable. Je préfère écouter ces gens-là qui ont su préserver ce territoire que depuis 15000 ans nous parcourons et que nous préservons et que vous avez détruit en vingt années d'orpillage légal et d'orpillage illégal. Voilà ce que vous avez fait de ce territoire alors que nous étions des civilisations qui nourrissaient des petits villages de 300 personnes, on avait développé une science agricole qui permettait de nourrir beaucoup plus de personnes qu'aujourd'hui. Vous préférez encore investir dans le XXe siècle. Depuis tout à l'heure, j'écoute, vous avez eu beaucoup de contre et je ne sais même pas comment d'où vous tenez encore la motivation pour continuer parce que vous nous aurez face à vous, Monsieur. Vous nous aurez face à vous. Cela m'intéresse. Comme à Saint-Laurent, comme Monsieur au milieu, cela ne va pas nous empêcher, Monsieur, cela ne va rien empêcher. Vous êtes dans notre ligne de mire. On sera là. On est chez nous à Saint-Laurent. On vous fait part de notre détermination. J'en ai marre de ce débat public. On discute, on discute, et derrière, ce n'est pas nous qui allons décider. Hier, je suis allé à la réunion thématique technique où j'ai posé la seule et unique question qui me trotte dans l'esprit depuis quelques mois. Que peut faire la population pour stopper ce projet? Savez-vous quelle était la réponse? Rien. Alors ce débat est caduc. L'enquête publique est caduque. Les décisions sont prises. Vous le savez, il y a déjà une bonne dizaine de jeunes guyanais qui sont en train d'être formés à l'industrie minière. Aujourd'hui, on veut toujours faire croire à la population qu'elle a son mot à dire. Je vais vous dire où les choses ont été décidées sur la route de Paul Isnard. Il n'y a aucun problème, nous serons là. Ce que vous faites depuis des siècles, c'est terminé maintenant.

Aujourd'hui, vous ferez face à la jeunesse qui choisit de se prendre en main, qui choisit de résister et qui va vaincre. Monsieur, vous êtes face à nous aujourd'hui. Prenez votre billet d'avion. Félix ÉBOUÉ n'est pas loin. Reprenez votre billet d'avion, vous avez 28 millions d'euros. Cassez-vous, bordel.

*Applaudissements*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Alors, à ce stade, pour ma part, j'ai la faiblesse de penser que le débat public n'est pas inutile. Il y a eu des questions.

*Réactions dans la salle*

Laissez-les partir.

**Gauthier HORTH**

Il y a une cinquantaine de doigts qui se lèvent derrière.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

Souhaitez-vous poursuivre ou non tranquillement ?

**Gauthier HORTH**

Depuis tout à l'heure, Monsieur, vous gérez mal le débat. Depuis tout à l'heure, vous redonnez la parole à ceux que vous voyez devant vous. Vous n'équilibrez pas le débat. C'est ce que je suis venu dire. J'entends ce soir qu'il y a beaucoup d'émotion. C'est normal. Laisse-moi parler. C'est un débat important. Je suis venu vous dire que derrière toute l'émotion, mon rôle est de vous dire que selon moi le débat n'est pas le problème. S'il y en a un, il n'est pas environnemental. Je vais vous dire pourquoi. Il faut s'entendre. Ici, on est en Guyane. Les associations environnementales qui sont présentes peuvent témoigner de la pression administrative existante. Toutes, même les plus féroces de toutes les associations environnementales peuvent dire que ce qu'on a vu dans cette mine, je vous parle très sincèrement, c'est impossible ici en Guyane. Pour moi, s'il y a des failles sur le plan environnemental... Laissez-moi parler.

*Réactions dans la salle*

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

On se calme.

**Gauthier HORTH**

Oui, j'ai mon mot à dire.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît, ce ne sont pas des façons, Monsieur.

**Gauthier HORTH**

Je ne vais pas me fâcher. Je vais vous dire quelque chose. Comme je constate que le débat... Laissez-moi parler.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît !

**Gauthier HORTH**

Je ne céderai pas à la provocation. Il faut que tout le monde puisse parler. Il faut que tu écoutes. Laissez-moi parler. J'ai à vous dire qu'à l'heure où on parle un désastre environnemental est en train de se produire, à l'heure où nous parlons dans le silence le plus absolu de toutes les organisations environnementales, de tous les écologistes qui sont complices du pillage des ressources qui est en train de se faire. Les écologistes sont complices.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

La séance est levée. On ne peut pas continuer dans ces conditions.

**Gauthier HORTH**



Les écologistes sont complices.

**Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public**

On ne peut pas continuer dans ces conditions. La séance est levée.